



CHAUCONIN-NEUFMONTIERS
S E I N E - E T - M A R N E

Le village fort de sa nature

Maître d'Ouvrage :

**Commune de CHAUCONIN-
NEUFMONTIERS**

Opération :

**Travaux d'aménagement de la
place des monuments aux
morts**

Référence du marché :

MONUM17

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

DATE LIMITE DE REMISE : 14 juin 2017

A 12 HEURES



CHAUCONIN-NEUFMONTIERS
S E I N E - E T - M A R N E

Le village fort de sa nature

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent Appel d'Offres concerne : **Travaux d'aménagement de la place des monuments aux morts**

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Etendue et mode de la consultation :

MARCHE DES COLLECTIVITES LOCALES passé en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars relatif aux marchés publics

Il est lancé **avec la possibilité de proposer des VARIANTES** définie à l'Article 2.4 ci-après

2.1 bis Maîtrise d'Oeuvre :

La Maîtrise d'Oeuvre est assurée par le Service Cadre de Vie de la Commune, désigné par le Maître d'Ouvrage

2.2 Décomposition en Tranches et en Lots :

Les travaux comportent :

Une seule tranche et sont répartis en 1 lot :
- Lot n° 1 : Terrassement et Voirie

2.2 bis Contrôle Technique au sens de la loi du 4 JANVIER 1978 sur la responsabilité et à l'assurance construction :

Sans objet

2.2 ter Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé au sens du Code du travail (loi n° 93-1418 du 31 Décembre 1993 et décrets d'application) :

Sans objet

2.3 Visite du site :

La visite du site avant l'envoi des offres est obligatoire.

2.4 Variantes :

En tout état de cause, chaque candidat doit présenter une proposition entièrement conforme au Dossier de Consultation. Cependant, le candidat est autorisé à présenter des variantes au projet.

2.5 Délai d'exécution :

Les délais d'exécution sont fixés dans le Cadre de l'Acte d'Engagement et ne peuvent en aucun cas être changés, sauf dans le sens d'une réduction du "délai plafond".

Date prévisionnelle de livraison : Vendredi 25 aout 2017

2.6 Délai de validité des Offres :

Le délai de validité des Offres est fixé à 120 JOURS; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des Offres.

2.7 Sécurité et protection de la santé des travailleurs :

Le chantier étant soumis aux dispositions de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 et à ses décrets d'application, est joint au présent dossier de consultation.

ARTICLE 3 : COMPOSITION DES PLIS A REMETTRE PAR LES CANDIDATS

Les candidatures et offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros.

Les Entreprises devront **impérativement** présenter leur Offre sous forme de **devis détaillé**.

Les candidats transmettent leur dossier (candidature et offre) sous pli cacheté contenant deux enveloppes également cachetées. Ce pli porte l'indication de la consultation auquel il se rapporte.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager juridiquement le candidat

*

La première enveloppe intérieure contient :

L'ensemble des renseignements et documents conformément au code des Marchés Publics, notamment, à titre indicatif :

1/ Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières de l'entreprise, des documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à l'engager. (imprimé DC1, DC2, ...).

2/ S'il est en redressement judiciaire, le candidat devra fournir copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

3/ Une déclaration attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics.

4/ Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales et le cas échéant, une déclaration attestant qu'il verse à ses salariés leurs **indemnités de congés payés** et ne les met pas au chômage pour cause d'intempéries.

5/ Les documents ou attestations figurant à l'art. R 324-4 du Code du travail.

6/ L'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-98, L324-10, L 324-6, L 341-6, L 125-1 et L 341-3 du code du travail.

7/ Une liste de références similaires à l'objet de la présente consultation.

Le candidat pourra également fournir à l'appui de sa candidature :

Une attestation de qualification professionnelle délivrée par QUALIBAT ou autres organismes.

Des certificats de capacité délivrés par des Maîtres d'Ouvrages pour des opérations réalisées.

Une justification en cours de validité de son affiliation à une Compagnie d'Assurance couvrant les risques rattachés aux garanties décennale et biennale et responsabilité civile et du paiement des cotisations, en cours de validité.

La deuxième enveloppe intérieure contient :

1/ L'acte d'engagement : modèle joint à compléter par les représentants qualifiés de toutes les Entreprises concurrentes ayant vocation à être titulaires du Marché ; cet Acte d'Engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au Marché (Annexe du Cadre d'Acte d'Engagement en cas de sous-traitance).

Que les sous-traitants soient désignés ou non au Marché, le concurrent devra indiquer dans l'Acte d'Engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son Offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

2/ La décomposition du prix forfaitaire sous forme d'un détail quantitatif/estimatif.

ARTICLE 4 : JUGEMENT DES OFFRES

Les offres non conformes non conformes à l'objet du marché seront éliminées. Le choix se portera sur l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

Délai d'intervention 30 %

Valeur technique 30 %

Mémoire méthodologique

- Organisation du chantier / adaptation et anticipation vis-à-vis du planning (durée approximative de chaque phase d'approvisionnement et d'intervention)
- Attestation de visite du site
- Moyens humains et techniques prévus pour l'opération (par phase d'intervention)
- Fiches produits (provenance des matériaux)
- Volet environnemental (réduction des nuisances, gestion des déchets)
- Références + certificats de capacité

Prix 40 %

En cas de discordance constatée dans une Offre (différence entre les indications portées sur l'acte d'engagement et sur le cadre de bordereau)

Il sera demandé à l'entrepreneur de s'engager sur le maintien ou non d'un des montants indiqués.

En cas d'erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif, il sera demandé à l'entrepreneur de s'engager sur le maintien ou non d'un des montants corrigés.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES PLIS

Les plis contenant les candidatures et les offres sont transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ou remis au service contre récépissé à :

Commune de Chauconin-Neufmontiers

Place de la Mairie

77124 Chauconin-Neufmontiers

Horaires d'ouverture : Lundi : de 9h à 12h et de 15h à 18h, Mardi : de 15h à 19h,
Mercredi : de 9h à 12h, Jeudi : de 15h à 18h, Vendredi : de 9h à 12h et de 15h à 18h,
Samedi : de 9h à 12h

DATE LIMITE FIXEE POUR LA RECEPTION DES OFFRES :

14 juin 2017 A 12 HEURES

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats, pourront s'adresser à :

Commune de Chauconin-Neufmontiers
Place de la Mairie
77124 Chauconin-Neufmontiers
Monsieur BRAULT, service Cadre de Vie
cadredevie@chauconin-neufmontiers.fr
– Téléphone : 01 64 33 11 18